

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 5 juin 2026 A 19h sous la Présidence de Mme le Maire

Présents : Cindy MICHAUX, Robin STOLL, Romain FOËX, Christel BERTHOD, Eric MANTILLERI, Marine ROUVEIX, Dorine STORY, Jean-Marc LEPERS, Gérard SUBLET, Luc MERY, Laure de PRÉMARE.

Excusés : Pauline BRACHET, Gérald HONCZARUK, Mylène TARDY, Yohan RIQUIER.

Non excusés : /

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal du 7 mai 2026 ;
3. Elections Sénatoriales 2026 : Désignation des délégués titulaires et suppléants ;
4. Indemnités de gardiennage 2025 ;
5. Convention d'occupation temporaire du domaine public pour « Le Chat Perché » ;
6. Tarif location des salles pour événements ponctuels d'associations non-communales ;
7. Urbanisme ;
8. Intercommunalité ;
9. Divers.

A 19h05, Madame le Maire ouvre la séance et annonce à l'assemblée présente que le quorum est atteint.

1- Désignation du secrétaire de séance

Madame Marine ROUVEIX est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du procès-verbal du 7 mai 2026

A titre liminaire, Madame Mylène TARDY, Conseillère municipale, tient à faire part, par la voix de Monsieur Jean-Marc LEPERS, Conseiller municipal, qu'elle avait indiqué lors du Conseil municipal du 7 mai 2026 qu'en raison d'obligations professionnelles, elle ne pourrait être présente avant 20h00 pour le Conseil du 5 juin 2026.

Elle soutient qu'un accord tacite avait été obtenu en ce sens et s'étonne donc que le Conseil ait été fixé à 19h00.

Madame Mylène TARDY, estime qu'il est fait obstacle à son rôle de Conseillère municipale.

Madame le Maire prend la parole afin de préciser qu'il est complexe de satisfaire aux contraintes horaires de 15 personnes.

Concernant l'approbation du Procès-verbal du 7 mai 2026 :

- Madame Mylène TARDY, Conseillère municipale, par la voix de Monsieur Jean-Marc LEPERS, Conseiller municipal, demande la rectification du PV en ce que sa question posée à propos de la CCUR concernait la création des Commissions et non la sollicitation du PV du Conseil Communautaire.
- Elle indique également que ses interrogations sur la nature « menaçante » des courriels reçus n'est pas abordée.
- Elle évoque également la mise à jour du site internet. Désormais sans objet puisque la mise à jour a été effectuée.
- Monsieur Gérard SUBLET, Conseiller municipal, s'oppose à la validation du PV, il sollicite que son mail du 2 juin 2026 soit annexé au Procès-Verbal.
- Approbation du PV du 7 mai 2026 vote :12 pour, 3 contre, 0 abstention.

Monsieur Gérard SUBLET, Conseiller municipal, suggère que les Conseils municipaux soient désormais filmés.

Après interrogation du Conseil, cette proposition est rejetée.

3- Elections Sénatoriales 2026 : Désignation des délégués titulaires et suppléants

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Robin STOLL, 1er Adjoint, pour évoquer les modalités de vote afin de désigner les délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales qui interviendront le dimanche 27 septembre 2026.

Les modalités ont été établies par arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026.

Monsieur Robin STOLL propose la liste suivante pour les délégués titulaires :

Prénom - NOM
Marine ROUVEIX
Laure de PREMARE
Robin STOLL

Naturellement, Monsieur Robin STOLL rappelle que les candidatures sont libres.

Monsieur Jean-Marc LEPERS, Conseiller municipal, indique que Madame Mylène TARDY, Conseillère municipale, a soulevé qu'en cas de manque de candidature, elle proposait la sienne.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Les assesseurs sont Madame Dorine STORY et Monsieur Jean-Marc LEPERS.

Chaque élu remet son bulletin de vote à Madame Dorine STORY.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins de l'urne : 15 (dont 4 procurations)
- Suffrages exprimés : 15

A l'unanimité les délégués titulaires sont désignés.

Monsieur Robin STOLL propose la liste suivante pour les délégués suppléant :

Prénom - NOM
Christel BERTHOD
Cindy MICHAUX
Dorine STORY

Le vote a lieu à bulletin secret.

Les assesseurs sont Madame Dorine STORY et Monsieur Jean-Marc LEPERS.

Chaque élu remet son bulletin de vote à Monsieur Jean-Marc LEPERS.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins de l'urne : 15 (dont 4 procurations)
- Suffrages exprimés : 15

A l'unanimité les délégués suppléants sont désignés.

Enfin, Monsieur Robin STOLL annonce que les délégués ont la possibilité de refuser cette mission.

Aucun délégué ne refuse.

4- Indemnité de gardiennage 2025

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer, comme chaque année, pour le paiement des indemnités de gardiennage de l'église communale, services rendus par Madame Nathalie PROENCA en 2025, résidente sur la commune.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en 2025 le taux de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales demeure celui fixé par la circulaire de 2023. Ainsi l'indemnité est de 503,42 Euros pour un gardien résidant dans la commune.

L'assemblée a débattu du pourcentage de l'indemnité à verser.

Il est décidé, à la majorité de lui verser 60% de l'indemnité soit :

- **2025 : Circulaire du 27 octobre 2023 en vigueur**
 - **503,42 x 60 % = 302,05 Euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil par 8 voix pour, 7 voix contre, 0 abstention, valide le montant de l'indemnité.

Le Conseil donne tout pouvoir à Madame le Maire pour mandater cette dépense.

5- Convention d'occupation temporaire du domaine public pour « Le Chat Perché »

Madame le Maire donne la parole à Madame Christel BERTHOD, 4^{ème} Adjointe, qui expose la demande formulée par Madame Vanessa COURANT qui a créé l'entreprise « LE CHAT PERCHE ».

L'activité consiste en un bar itinérant avec jeux de société.

Madame COURANT sollicite l'exploitation du domaine privé les lundis de 16h30 à 21h30, soit 5 heures hebdomadaire.

Le projet de convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune est soumis au conseil notamment pour les points suivants :

- Montant de la redevance annuelle
- Facturation de l'électricité

Après étude et délibération par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la redevance annuelle de 50 Euros est validée, avec exemption de redevance pour le premier exercice.

Après étude et délibération par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'électricité sera facturée 10 Euros par mois. La facturation se fera de manière annuelle, soit une facturation de 120 Euros.

6- Tarif location des salles pour évènements ponctuels d'associations non-communales

Madame le Maire prend la parole concernant la location des salles communales pour les associations non-communales.

Se pose la question des événements ponctuels.

A ce jour, aucune délibération n'ayant été faite, une facturation de ces locations ponctuelles n'est pas possible.

Toutefois, le Conseil estime qu'il convient de différencier les associations non-communales déjà engagées sur la Commune et les associations non-communales non engagées.

En effet, il convient de maintenir l'attractivité associatif dans la Commune.

Après étude et délibération par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, il est convenu d'accorder un crédit de deux locations aux associations non-communales déjà engagée sur CHAUMONT.

Pour les autres associations non-communales et au-delà de 2 locations pour les associations engagées, le tarif de la location sera celui en vigueur pour la location.

7- Urbanisme

Monsieur Romain FOËX, informe des avis d'urbanisme :

PERMIS DE CONSTRUIRE

- PC 074 065 26X0004 : BARRUCAND Joann, « Pré Magnin »

- *Construction d'une maison individuelle.*

REFUS DU 7 MAI 2026

- PC 074 065 22X0010 MO1 : AAPEI EPANOU, CACHE Myriam,

236 Impasse de la ferme des Roches

- *Création d'une zone de stockage des containers de poubelle ; mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur ; modification de l'orientation des claires-voies bois.*

ACCORD DU 13 MAI 2026

- PC 074 065 26X0002 : CESTE Tanguy et GOMBERT Anaïs,

263 route de l'Afflit « Pré Magnin ».

- *Construction d'une maison individuelle.*

REFUS DU 26 MAI 2026

- PC 074 065 25X0003 : GAEC DU PRE LUISON,

933 route des Roches

- *Construction de l'extension du stockage du fourrage vrac.*

-

ACCORD DU 4 JUIN 2026

- PC 074 065 25X0009 : GELONE Guillaume,

Route de Saint Jean « Vers Rosset »

- *Construction d'une maison individuelle mitoyenne*

REFUS DU 5 JUIN 2026

DECLARATION PREALABLE

- DP 074 065 26X0009 : VANDEVOORDE Mickaël,

203 route de l'Afflit

- *Aménagement du garage en pièce d'habitation. Suppression de la porte du garage par l'installation d'une fenêtre oscillant battant avec volet roulant en longueur 260 m hauteur 50 cm.*
- *Revêtement panneau stratifiés compact RAL 7016.*

REFUS DU 30 AVRIL 2026

- DP 074 065 26X0014 : BATTISTA Louis,

Impasse du Fornant

- *Réalisation d'une ouverture pour accéder au terrain sur une largeur de 5 mètres.*

ACCORD DU 13 MAI 2026

- DP 074 065 26X0015 : HEUCLIN Antoine,

27 route du Maréchal Ferrand à Chaumontet

- *Réfection toiture d'un bâtiment inhabitable.*

ACCORD DU 20 MAI 2026

- DP 074 065 26X0007 : VANDEVOORDE Mickaël,

203 route de l'Afflit

- *Installation d'une piscine hors-sol de 18 m2.*

ABROGATION DU 26 AVRIL 2026

- Le conseil s'interroge sur l'éventualité de facturer le dépôt des nouveaux dossiers résultants d'une abrogation.

8- Intercommunalité

SIV

Le 27 mai, le second comité du syndical c'est tenu à Savigny. Lors de la séance, les deux agents de l'équipe technique et les membres du comité scientifiques se sont présentés, suivi du bilan des activités, ainsi qu'un rapport de présentation financière. Différentes modifications administratives et demandes de subventions (pour la réhabilitation d'une portion du chemin de St-Jacques-de-Compostelle), le montant des indemnités et frais de déplacement de l'exécutif ont été validé. Le SIV finance deux tables de pique-nique qui seront installées en 2026 à Chaumont.

Les délégués titulaires M. Luc Mery, Mme Laure De Prémare ainsi que Mme Cindy Michaud étaient présent au comité du SIV.

Autres informations :

M. le président de la CC du Genevois a lancé une réunion avec les maires des communes membres du SIV pour discuter des orientations stratégiques du SIV. Cette réunion sans concertation avec le comité du SIV n'ayant pas lieu d'être a été annulée. C'est au comité du SIV a décidé des orientations, certes en lien avec les maires.

Le prochain chantier participatif pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes aura lieu sur les zones humides de Chaumont, le jeudi 18 juin. Tous les citoyens sont les bienvenus.

- **SYANE**

Le 26 mai a eu lieu la réunion un comité du collège des communes de l'arrondissement de Saint-Julien. Au cours de la séance une présentation du Syane a permis aux délégués de mieux connaître la structure avant les élections délégués Syane.

Les délégués élus Syane les plus proches de Chaumont sont de Clarafond-Arcine, Savigny, Marlioz et Frangy.

M. Luc Mery, référent Syane pour Chaumont était présent.

M. Mery propose à l'équipe municipale de prendre contact avec le Syane pour avoir un accompagnement sur l'installation de borne de recharge électrique pour les voitures, un diagnostic de l'éclairage public en vue du label « villes et villages étoilés » et l'installation d'ombrelle ou panneaux photovoltaïque.

- **SYR'USSES**

Le 27 avril, un étudiant du Syr'Usses est venu prospecter les zones humides de Chaumont. L'objectif mettre à jour l'inventaire département des zones humides.

Nous avons réalisé le tour des zones humides potentielles et celles où le pourtour n'était pas clairement défini, selon le protocole pédologique et botanique. Bilan quatre zones humides potentielles n'ont pas été retenues, une a bien été délimité et une nouvelle a été intégré à l'inventaire. Les mares de la base de données « mares où êtes-vous » devons être intégrée à l'inventaire départemental.

Les membres de la commission environnement M. Luc Mery, M. Jean-Marc Lepers (en début de matinée), ainsi que M. Owen Nino (Chargé de mission de la région sites emblématiques Natura 2000 du Vuache) étaient présent sur le terrain.

Le 21 mai c'est tenu le premier comité syndical constitutif de la nouvelle équipe exécutive. Les électeurs ont reconduit la même équipe que le précédent mandat, avec un seul changement dans l'organigramme, la nouvelle composition est la suivante :

- M. Jean-Yves Mâchard (Vanzy), président,
 - Jean-Marc Bouchet (Villy-le-Bouveret), 1er Vice-président
 - Jacqueline Ceccon (Choisy), 2ème Vice-présidente
 - Rémi Lafond (Jonzier-Epagny), 3ème Vice-président,
 - Membre du bureau : Sylvia Dusonchet (Arbusigny) et Christophe Sibille (Grand Annecy)
- Les délégués Syr'Usses de la CCRU sont Jean-Yves Mâchard, Philippe Jacqueson (Chessenaz), Emmanuel Georges (Chilly), André Bouchet (Desingy), Georges Canicatti (Contamine-Sarzin). M. Luc Mery était présent au comité.

Le 13 juin de 15h à 17h au jardin communal de Choisy aura lieu un atelier de sensibilisation sur les économies d'eau au jardin et l'adaptation au changement climatique. Toutes les personnes peuvent s'inscrire auprès du Syr'Usses.

- **SIVU DU TRIOLET**

Monsieur Romain FOËX, 3^e Adjoint et Président du SIVU DU TRIOLET prend la parole.

- Une rencontre est prévue le 29 juin 2026 à 18h00 en présence des anciens et nouveaux conseillers des trois communes afin de présenter la première phase des travaux, déjà achevée
- 7 candidatures pour le poste d'aide cuisine ont été reçues. La commission du personnel se réunira début juillet pour faire passer les entretiens.
- Les entretiens auront lieu en juillet 2026.
- Les travaux suivent leur cours. Cet été, les sols et les peintures de l'aile élémentaire seront entièrement refaits, ainsi que l'isolation de la toiture de l'aile maternelle.

- **SIVU DU COMPLEXE SPORTIF DU VUACHE**

Monsieur Romain FOËX, 3^e Adjoint, prend la parole.

Il rappelle aux élus que les 40 ans du Club qui auront lieu le samedi 4 juillet 2026.

9- Divers

➤ **Statue de Saint-Blaise :**

Madame Laure de PREMARE, 2^eme Adjointe, prend la parole afin de présenter le projet de l'association KE VIVA qui souhaite inscrire la statue de Saint-Blaise, présente dans l'église de Chaumont, à un concours visant à sa restauration.

L'engagement de la commune porte sur le transfert de la statue jusqu'au lieu de restauration, ainsi que sur l'organisation d'une cérémonie lors du retour de l'œuvre.

Après réflexions et après avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, le conseil municipal accepte que le dossier soit déposé par l'association KE VIVA avant le 30 juin 2026.

Madame Dorine STORY, Conseillère municipale, quitte le conseil à 20h21.

➤ **Référents commissions communales :**

Madame le Maire prend la parole afin d'interroger les référents des divers groupes de travaux sur l'avancée de leurs mises en place.

Madame Laure de PREMARE indique que concernant les bâtiments, une réunion devrait être organisée d'ici la fin juin.

Monsieur Robin STOLL précise que le groupe communication étudie actuellement la mise à jour du site internet ainsi que l'éventualité de moderniser le logo de la Commune.

Monsieur Robin STOLL indique également que le groupe finance a été créé.

Monsieur Romain FOËX indique que le groupe de l'eau sera très prochainement créé.

Madame le Maire intervient sur ce point indiquant qu'une réunion sur la qualité et les ressources en eau avec une perspective sur 10 ans doit être effectuées dans un délai de 6 mois après l'installation du Conseil.

➤ **Travaux église :**

Information par Monsieur Romain FOEX, 3^{ème} Adjoint : le tableau électrique de l'église n'est plus aux normes. L'église ne dispose en outre pas d'un paratonnerre.

Il est fait état d'un devis pour procéder à la réalisation des travaux.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

➤ **Visite des bâtiments communaux :**

Monsieur Romain FOEX, 3^{ème} Adjoint, rappelle qu'il serait opportun de réaliser une visite des bâtiments communaux pour le nouveau conseil.

Il est convenu que cette visite intervienne prochainement.

➤ **Futur Collisionneur Circulaire (FFC) du CERN :**

Monsieur Luc MERY, Conseiller municipal, indique que le CERN prévoit à partir de juin et sur une durée de 4 mois des réunions à titre de débats publics concernant le collisionneur. Compte tenu de l'impact, il est important de pouvoir se rendre, à minima, à l'une de ces réunions.

Le Conseil s'interroge sur la possibilité d'une prise de position de notre Commune.

Madame le Maire précise, qu'à ce stade, une prise de position seule de Chaumont ne serait pas opportune.

L'éventualité d'une prise de position concertée avec plusieurs communes n'est pas exclue.

Il est rappelé qu'au sein du Conseil, les opinions divergent sur les travaux envisagés par le CERN.

La commune de Chaumont, ainsi que les autres communes concernées par le projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC) du CERN, ont été invitées par l'État à participer à un temps d'échanges territoriaux et à une conférence le 19 mai 2026.

À cette occasion, le dispositif de consultation du débat public, qui se déroule du 2 juin au 2 octobre 2026, a été présenté aux élus présents.

Pour tout renseignement complémentaire et pour participer à la consultation, il est possible de consulter le site dédié : <https://www.debatpublic.fr/projet-accelerateur-particules>.

Mme Cindy Michaux et M. Luc Mery ont représenté la commune lors de cette réunion d'information.

Par ailleurs, une équipe internationale de géologues réalisera début septembre une excursion scientifique consacrée à la faille du Vuache, dans le cadre des études liées au projet du FCC. Cette mission portera sur le Jura, le bassin genevois et les Alpes. La faille du Vuache, qui traverse notamment la commune de Chaumont et constitue un élément géologique majeur reliant le Jura aux Alpes sur près de 50 kilomètres, fait partie des secteurs étudiés. Le miroir de faille situé au-dessus du bâtiment technique de Chaumont fera notamment l'objet d'observations sur le terrain.

M. Luc Mery propose l'organisation d'une réunion associant les membres du conseil municipal et ouverte aux habitants de Chaumont afin d'échanger sur le projet et de contribuer collectivement au débat public.

➤ **Taverne de Chaumont :**

Madame Laure de PREMARE et Monsieur Robin STOLL informent le Conseil de l'entretien qui s'est tenu avec les gérants de la TAVERNE DE CHAUMONT le 4 juin 2026.

Il est indiqué qu'un avenant au contrat de bail sera soumis au Conseil lors de la prochaine séance.

Sont également évoqués la problématique des mégots laissés anarchiquement sur l'espace public.

Les gérants de la TAVERNE DE CHAUMONT ont également fait part de leur intention d'obtenir des espaces publicitaires.

Les résidents des logements au-dessus de la Taverne ont fait part aux adjoints de la problématique du stationnement.

Il est envisagé de privatiser les places à l'arrière du bâtiment afin de permettre à chaque locataire de bénéficier d'une place de stationnement.

Monsieur Jean-Marc LEPERS évoque la possibilité d'indiquer le parking situé vers le mur d'escalade, souvent inconnu des non-habitants de la commune.

➤ **Formations élus :**

Madame le Maire indique avoir participé, avec les deux adjointes, le 5 juin 2026, à l'Université des Maires qui s'est tenue à EPAGNY.

Elle profite de cette occasion pour rappeler que chaque élu dispose d'un crédit de 400 Euros annuels pour effectuer des formations (DIFE).

Elle remet le programme des formations 2026 à chaque élu.

➤ **Recensement de la population :**

Le recensement de la population de Chaumont est prévu du 21 janvier au 22 février 2027.

Mme Sylvie Costa sera l'agent recenseur et M. Luc Mery coordinateur communal. Les formations du personnels et élus avec l'INSEE sont prévues au printemps et en automne.

➤ **Forêt communale :**

La rédaction du plan d'aménagement forestier touche à sa fin, le document de travail a été envoyé pour consultation au conseil municipal. Une réunion avec l'ONF et la commission environnement et le référent des affouagistes sera programmée prochainement.

L'ONF a transmis un devis pour l'entretien des limites des forêts communales (9 430€). Les années précédentes nous avons réalisé le chantier avec notre agent technique et l'emploi saisonnier. Une prestation de service peut être mise en route pour l'entretien et travaux imprévus, à actionner uniquement cas de besoin (1 220€). Une autre prestation est la remise en état (chemin, arbres abimés, correction paysagère) du chantier de la coupe sanitaire du Dauzet prévue automne-hiver 2026-2027 (3 590€).

L'ordre du jour étant épuisé à 20h58, Mme le Maire lève la séance.

Prochain conseil municipal : à convenir en septembre 2026

**Mme le Maire de Chaumont
Cindy MICHAUX**

**La Secrétaire de séance
Marine ROUVEIX**

Séance du conseil municipal du 5 juin 2026